



VARENNES

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 529-12 modifiant l'article 16 du règlement 529 concernant les nuisances et pour prohiber le tir à la carabine et la chasse afin d'ajouter la voie publique aux entraves à la circulation

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Varennes le 13 janvier 2025.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 14 janvier 2025.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 14 janvier 2025 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 14 janvier 2025

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA